



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.206/PC(II)/9
24 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION
DES CATASTROPHES

Comité préparatoire
Deuxième session
Genève, 11 et 12 octobre 2004
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

MÉCANISME DE PARTENARIATS PROPOSÉ DANS LE CONTEXTE
DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION
DES CATASTROPHES

Note du secrétariat

Un mécanisme de partenariats dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes est proposé par le secrétariat. Le Comité préparatoire est invité à formuler ses observations sur le mécanisme proposé.

I. Généralités

1. Dans sa résolution A/RES/58/214, l'Assemblée générale a ainsi défini l'un des objectifs assigné à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, prévue pour 2005: «b) Définir concrètement les activités à entreprendre en vue d'assurer l'application des dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable ("Plan de mise en œuvre de Johannesburg") relatives à la vulnérabilité, à l'évaluation des risques et à la gestion des catastrophes». Le présent document évoque les partenariats créés lors du Sommet pour le développement durable et le mécanisme de partenariats coordonné par la Commission du développement durable de l'ONU¹ comme autant de modèles sur lesquels pourraient être lancées de nouvelles initiatives à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

2. La mise en place de partenariats offrirait un moyen supplémentaire d'améliorer la qualité de la mise en œuvre en associant un grand nombre de parties à l'exécution d'activités concrètes, axées sur des objectifs bien précis et ayant un impact direct sur la réduction des risques. Elle répondrait à la nécessité d'impliquer activement toutes les instances concernées dans la recherche de solutions concrètes à un problème multidimensionnel.

II. Partenariats créés lors du Sommet mondial pour le développement durable

3. La création de partenariats a été un résultat important du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 puisque plus de 200 initiatives de ce type y ont été lancées. Dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les gouvernements ont chargé la Commission du développement durable (CDD) d'assurer la coordination des débats sur les partenariats propres à promouvoir le développement durable, notamment par la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience acquise, des progrès réalisés et des bonnes pratiques observées.

4. Les partenariats en faveur du développement durable mis en place dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable et des mesures prises pour en assurer le suivi sont des initiatives volontaires et multipartites aptes à contribuer au développement durable. De telles initiatives sont un moyen supplémentaire d'appuyer la mise en œuvre d'Action 21 (plan d'action mondial pour le développement durable adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – Sommet planète Terre – tenue à Rio de Janeiro en 1992), du programme adopté à la réunion «Rio + 5» de 1997 pour favoriser l'exécution d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable. Ces partenariats ne sauraient se substituer aux engagements des gouvernements qu'ils visent au contraire à renforcer.

¹ La Commission du développement durable est une commission technique du Conseil économique et social (ECOSOC) qui a été créée en décembre 1992 pour assurer efficacement le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

5. À sa onzième session, en mai 2003 (CDD-11), la Commission du développement durable a souligné que, dans le contexte de l'application et du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, la création et le fonctionnement des partenariats devraient obéir à un ensemble de critères et de principes directeurs adoptés d'un commun accord, en prenant note des travaux préliminaires sur les partenariats entrepris lors des préparatifs du Sommet, dont les Principes directeurs de Bali et la résolution A/RES/56/76 de l'Assemblée générale². La CDD-11 a adopté la décision «Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable» définissant entre autres les critères et principes directeurs devant régir les partenariats de la CDD. En décembre 2003, dans sa résolution A/RES/58/129, l'Assemblée générale a rappelé que la Commission du développement durable avait été chargée de coordonner les débats sur les partenariats propres à promouvoir le développement durable et a réaffirmé les critères et principes directeurs adoptés à la onzième session de la CDD et entérinés par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003.

III. Partenariats concernant la gestion des catastrophes et la vulnérabilité

6. À sa onzième session, la Commission du développement durable a également décidé que son programme de travail pluriannuel pour la période postérieure à 2003 serait organisé sur la base de sept cycles de deux ans, axés chacun sur des modules thématiques. La gestion des catastrophes et la vulnérabilité aux catastrophes est l'une de ces questions, qui sera examinée en 2014-2015. Actuellement, 36 partenariats sont enregistrés sous ce thème dans la base de données sur les partenariats de la CDD (voir l'annexe).

7. Outre ces initiatives, certains des partenariats enregistrés sous les autres thèmes du programme de travail pluriannuel de la Commission, par exemple «Changements climatiques», «Désertification» ou «Sécheresse», pourraient aussi intéresser les participants à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

IV. Partenariats créés dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

8. Il s'agira d'engagements et d'initiatives pris par différentes instances à différents niveaux afin de promouvoir et de renforcer les mesures destinées à atteindre les buts et les cibles fixés en matière de réduction des risques de catastrophe, sur la base des partenariats existants ou nouveaux dans ce domaine. Un certain nombre de partenariats susceptibles d'apporter une contribution décisive à des objectifs prioritaires nationaux pourraient être lancés à la Conférence et par la suite. Leur but ne sera pas de se substituer aux engagements pris par les gouvernements mais d'aider à les respecter. La Conférence sera également l'occasion de renforcer et de mettre en avant les partenariats déjà en place dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles ainsi que d'explorer et de développer les possibilités de synergie avec d'autres partenariats dans les cas où la prévention des catastrophes n'est pas l'objectif premier mais pourrait néanmoins être une conséquence importante.

² *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 9 (E/2003/29).*

9. Soucieux d'éviter les duplications d'activités mais d'exploiter au contraire au maximum les ressources existantes, le secrétariat pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ne compte pas mettre en place un système parallèle ou distinct d'enregistrement des partenariats qui seront éventuellement lancés lors de la Conférence. Ceux qui souhaiteront créer des partenariats spécifiques et nouveaux dans le domaine de la prévention des catastrophes sont donc encouragés à faire enregistrer ces initiatives auprès du secrétariat de la Commission du développement durable. Le secrétariat pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes coopérera avec le secrétariat de la Commission en vue de promouvoir, de faire connaître et d'appuyer les partenariats nouveaux mis en place dans les domaines de la gestion des catastrophes, de la vulnérabilité et d'autres secteurs connexes et d'en compléter l'action. Il encouragera les partenariats qui existent ou pourraient être créés dans ces domaines à se faire enregistrer auprès de la CDD, à utiliser la base de données de celle-ci pour procéder à des échanges d'informations et à participer à ses activités sur les partenariats.

10. On pense que nombreux sont les partenaires qui mettront à profit les groupes thématiques, les sessions thématiques ainsi que la session régionale organisée dans le domaine thématique pour lancer de nouvelles initiatives et échanger avec les participants des informations sur les activités des partenariats existants. Une liste des partenariats sera distribuée à la Conférence.

Annexe

[ENGLISH ONLY]

Partnerships listed under the theme of “Disaster Management and Vulnerability” in the Commission on Sustainable Development Partnership database

- 1) Abu-Dhabi Global Environmental Data Initiative (AGEDI)
- 2) Asia-Pacific Environmental Innovation Strategy Project (APEIS)
- 3) Capacity Building in SIDS Manage Vulnerability and Develop Resilience Particularly to Disasters
- 4) Caribbean Adaptation to Climate Change and Sea Level Rise
- 5) Environmental Emergencies Partnership (formerly Integrated Approach to Prevention, Preparedness for and Response to Environmental Emergencies in Support of Sustainable Development)
- 6) Euro-Mediterranean Water and Poverty Facility (EuroMed WPF): A Tripartite Programme of Action
- 7) Global Mapping
- 8) Global Ocean Data Assimilation Experiment (GODAE)
- 9) Global Partnership for Capacity Building to Implement the Globally harmonized System for Chemical Classification and Labelling (GHS)
- 10) Human Resources Development in Disaster Management
- 11) Initiative on the Internationally Shared (Transboundary) Aquifer Resource Management
- 12) Institutional consolidation for systemic planning and management toward poverty alleviation and environmental conservation in a framework of sustainable regional development in the Hindu Kush, Karakorum, Himalaya mountain complex
- 13) Integrating early warning and disaster risk management into the sustainable development agenda and practice
- 14) International Center for Sustainable Development
- 15) International Flood Network
- 16) International Partnership for Sustainable Development in Mountain Regions (Mountain Partnership)
- 17) Local Capacity-Building and Training on Sustainable Urbanization: a Public-Private Partnership
- 18) MEDIES: Mediterranean Education Initiative for Environment & Sustainability – With an emphasis on water and waste
- 19) Multinational Andean Project: Geoscience for Andean Communities (MAP:GAC)
- 20) My Community, Our Earth (MyCOE) – Geographic Learning for Sustainable Development

- 21) Nile Basin Initiative
- 22) OneCoast
- 23) Pacific Island Adaptation Initiative
- 24) Pacific Umbrella Initiative: Pacific Islands Health for Sustainable Development
- 25) Pilot Project on Rapid Environmental and Health Risk Assessment (REHRA) in secondary rivers of the mean and lower Danube basin
- 26) Poverty alleviation and biodiversity conservation in islands with high biodiversity value: sustainable development planning and management in the Galapagos (Ecuador) and Socotra (Yemen) archipelagos
- 27) Project Proteus
- 28) Resilient Communities
- 29) SIDS 2015 – Developing capacities to reduce vulnerability
- 30) SIDS 2015 – Developing capacities to reduce vulnerability to natural disasters
- 31) Scientific Capacity Building/Enhancement for Sustainable Development in Developing Countries
- 32) Sister Cities Network for Sustainable Development
- 33) Southern Caucus of NGOs for Sustainable Development Five Multi Regional Partnership and Policy Centers
- 34) Subregional Initiative for the Promotion and Implementation of the International Strategy for Disaster Reduction
- 35) Sustainable water management in the Balkan and Southeast Mediterranean area
- 36) White Water to Blue Water
